

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
Band:	20 (1994)
Heft:	3
Artikel:	Toxicomanes délinquants ou délinquants toxicomanes?
Autor:	Quinche, Cosette / Salberg, Laurent
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-814933

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TOXICOMANES DÉLINQUANTS OU DÉLINQUANTS TOXICOMANES ?

Cosette Quinche et Laurent Salberg
Maison de Pinchat, Genève

Est-ce la toxicomanie qui mène les individus à la délinquance, en les obligeant à commettre des délits pour s'approvisionner en produit, ou est-ce la délinquance qui les conduit à la toxicomanie par un processus de marginalisation croissante ?

Sera-t-il suffisant de distribuer des stupéfiants aux toxicomanes pour les guérir et protéger la société de leurs actes ? Par nos recherches, nous souhaitons apporter notre contribution à ce débat, non pas pour fournir des réponses définitives, mais pour souligner que, dans ce domaine comme dans d'autres, il n'existe pas de recettes toutes faites et que la prudence est de mise devant tous les jugements abrupts sur l'état supposé de la population toxicomane.

1. Observation de la population d'une institution carcérale pour toxicomanes : La Maison de Pinchat

1.1 Brève présentation de l'institution : sa fonction sociale

Les lieux de détention sont de plus en plus peuplés par des cas relevant de la loi fédérale sur les stupéfiants. En 1987, Kuhn¹ constate que près de 89% de l'augmentation de l'effectif carcéral est dû à l'accroissement de la sévérité à l'égard des infractions à cette loi. La Commission Fédérale des Stupéfiants a publié en 1983 un rapport sur la drogue qui a notamment incité le pouvoir politique à instaurer un système adéquat pour le traitement des toxicomanes condamnés. Sur la base de cette réalité alarmante et de l'urgente nécessité sociale et pénale, notre centre de thérapie a été créé pour accueillir de jeunes toxicomanes incarcérés dans une structure de prise en charge originale quant à ses objectifs et à ses moyens. L'ouverture de la Maison de Pinchat, centre pour toxicomanes adultes en exécution de peine ou de mesure, de sexe masculin, remonte au 15 septembre 1981. Le centre portait alors le nom de «Centre Le Tram». Il dépendait du Département de Justice et Police du Canton de Genève et était géré par le Service du Patronage. Dès le 1er septembre 1992, le Centre

¹ Kuhn A. (1987), Les origines du surpeuplement carcéral en Suisse, *Déviance et société*, 11/4, 365–379.

Le Tram est passé sous la juridiction de la Fondation Romande pour toxicomanes internés et condamnés.

Après un certain temps d'activité, la Commission Fédérale des projets pilotes a exigé une recherche évaluative pour mieux cerner le fonctionnement et les différents effets du programme thérapeutique sur les pensionnaires. Cette évaluation a montré entre autres que le taux de récidive des individus ayant séjourné au Centre était de 43.5%, contre plus de 60% en prison.²

Depuis sa création à ce jour, l'institution a accueilli plus d'une centaine de détenus. Le placement dans l'institution se fait en exécution de mesure ou de peine anticipée, selon l'ordonnance du juge. Il relève d'une décision de l'autorité compétente (le Service de l'application des peines et mesures), sur préavis du directeur de la Maison de Pinchat. Le séjour dure 18 mois au minimum. Pour y être admis, le condamné est tenu d'adresser sa candidature par écrit au directeur du Centre. Lors du premier entretien (et si possible d'entretiens complémentaires), le directeur, ou son représentant, établit une brève anamnèse du candidat et présente d'une manière globale la prise en charge de l'institution. Avant son admission, le candidat ne doit plus être sous l'influence de drogues et ne doit plus dépendre d'aucune médication substitutive. Le seul autre critère d'admission est lié au nombre de lits vacants. En pratique, le taux d'occupation de l'institution étant de 70%, aucun candidat n'est refusé, sauf en raison d'une libération conditionnelle prévue excédant 18 mois. Dans ce cas, le candidat doit attendre.

Le Centre, bien qu'il soit de type non répressif, est un organisme judiciaire. Il contribue au projet de réinsertion sociale des condamnés. Sa tâche est d'amener progressivement le délinquant toxicomane à préférer devenir un membre à part entière de la société et à y participer activement. Sa pédagogie vise à faire sortir la personne de son isolement en recréant, fût-ce de façon artificielle, les conditions réelles d'une vie sociale complète. Son organisation est de style communautaire, incitant chacun des membres à assurer, par un système de roulement précis, la prise en charge de toutes les activités relatives au fonctionnement de l'établissement (cuisine, ménage, buanderie, jardin, ateliers et loisirs). Le traitement se termine quand le prévenu travaille à l'extérieur du Centre, de manière indépendante et probatoire (sans drogue) pendant quelques mois, et subvient à tous ses besoins.

² Alimam A. (juillet 1990), *Rapport d'évaluation du centre «LE TRAM», 1er rapport intermédiaire*, p. 12, Université de Lausanne, IPSC – Criminologie.

En résumé, le mandat pénal de l'institution comprend une triple vocation :

- celle du soin : un soutien à visée thérapeutique tout au long de la cure; un soutien surtout psychique puisque le condamné est admis sevré physiquement de tout produit.
- celle de la réinsertion sociale : la stimulation des facultés individuelles annihilées ou ignorées, au moyen d'une pédagogie du travail, de la communication et de la solidarité.
- celle de la punition : par la privation de liberté, l'internement, à titre de prévention à l'égard de la collectivité.

Dans leur lettre de candidature, les détenus n'omettent aucun des trois points. Ils illustrent l'urgence de leur requête par la description souvent pathétique de toutes «*les misères de la dérive*» qu'ils ont traversées «*sous les haillons de la dépendance*».

«... Je vous demande de m'aider à retrouver une existence à visage humain, d'accéder un jour à l'autonomie de l'homme libre, qui sait donner sans calculer et recevoir avant de prendre. (...) Je vous demande de m'aider à trouver au terme de ma cure, un travail qui me plaise et me relie à la communauté. (...) Et pour couronner le tout, m'aider à trouver et surtout préserver l'amour. Mais cela est sûrement de mon ressort ! J'étais devenu dangereux pour moi-même et les autres. J'avais tenté de m'en sortir seul. Après toutes ces tentatives soldées par l'échec, je vous demande de me répondre au plus vite.»

1.2 *Notre double rôle dans l'institution*

Nous sommes employés depuis cinq ans dans cette institution. Notre travail s'apparente à celui d'éducateurs en milieu pénal.

Nous saisirons-nous alors de la méthode du biographe pour comprendre et expliquer la délinquance, la toxicomanie et la récidive ? Oui, quoique... tout en recueillant les récits de vie, notre mandat professionnel nous porte à en susciter l'amendement progressif. Notre démarche s'assimile à celle de l'anthropologue, sauf qu'en notre cas nous nous devons d'intervenir sur les «us et coutumes» de la population observée.

Donc, tout en l'observant, nous agissons sur le groupe étudié. De là à suspecter que nous le formons à nos hypothèses, il n'y a qu'un pas. Cependant, nous avons maintenu ce choix bien que notre position soulève la question de l'objectivité de nos observations et conclusions : parce que cette situation de recherche représente une gageure sociologique riche d'opportunités. Par bien des aspects, notre orientation sur le terrain se rapproche d'une sociologie

d'intervention. A travers l'analyse et la compréhension des motifs de récidive chez les délinquants toxicomanes, nous souhaiterions utiliser notre faculté d'expertise pour proposer des améliorations dans le système de prise en charge des toxicomanes.

Dans cette perspective, ce travail constitue une base de réflexion préliminaire à d'autres études plus poussées. C'est dans cette intention, tout en restant impliqués à double titre, que nous avons choisi d'exploiter totalement les données recueillies sur le terrain professionnel et de les soumettre à l'investigation sociologique, c'est-à-dire à la critique interne et externe. Notre point de vue épistémologique est celui de la compréhension. Notre paradigme de recherche est l'individualisme méthodologique. Nous avons adopté une démarche idéale-typique pour cette recherche. Nous avons commencé par faire de l'observation participante. Puis, étant donné notre position privilégiée d'interlocuteurs de confiance auprès de ces jeunes, nous avons établi des biographies (anamnèses) sociales, familiales, affectives et pénales des pensionnaires de notre institution. Le vécu quotidien avec des délinquants a donc été pour nous une source inépuisable de témoignages que nous avons pu confronter avec les théories de la délinquance. Notre matériau biographique nous a permis de mettre en évidence les processus qui sont à l'œuvre lors de passages à l'acte délinquant et de comprendre l'environnement social dans lequel évoluent nos pensionnaires.

Dans notre institution, les problématiques individuelles des délinquants s'articulent toujours entre la dimension sociale, représentée par la vie collective dans le quotidien de la maison et par le travail dans les ateliers, et la dimension psychique, qui s'actualise dans les entretiens de groupes et individuels. La délinquance et la toxicomanie proviennent toujours d'une conjonction entre personnalité et situation.

1.3. Caractéristiques de la population étudiée

La population étudiée représente la quasi-totalité des individus qui ont séjourné dans l'institution entre 1988 et 1993, soit 53 personnes, avec pour seul critère de choix le fait que nous les ayons tous connus personnellement.

Afin de délimiter plus strictement la «géographie humaine» dans laquelle s'insère notre population, nous nous sommes intéressés aux statistiques officielles de la population carcérale. Il semble qu'il n'existe pas actuellement de données susceptibles de fournir des renseignements précis, nombreux et variés. Les statistiques usuelles restent lacunaires et ne considèrent en fait que des aspects quantifiables de la réalité visible. Cependant, leurs productions surprennent par

la concordance de leurs résultats, qu'elles proviennent d'études allemandes, belges, françaises, suisses ou celles fournies par le Conseil de l'Europe.³

Pour expliquer la nature de la production humaine de l'appareil judiciaire et pénal, il faut rappeler que tout se passe comme si les rôles sociaux joués dans un système par un acteur social étaient définis par les structures mêmes du système. Celui-ci donne l'impression qu'il «choisit» ses marginaux délinquants dans les classes les plus vulnérables de la société, d'où le sentiment de l'existence de populations-cibles du contrôle social, dont la population carcérale ne serait en définitive que le dernier reflet. Nous avons donc posé comme première hypothèse que ce sont les populations «visibles», sans statut social ou ne disposant que d'un statut précaire, qui risquent le plus souvent de tomber dans les mailles du système pénal. En effet, cette hypothèse est statistiquement et globalement vérifiée :

- 60 à 70% des détenus proviennent d'un milieu familial défavorisé.
- 50 à 60% d'entre eux :
 - sont âgés de 18 à 28 ans
 - ont à peine terminé l'école primaire
 - sont toxicomanes
 - récidivent
 - *ont connu une dissociation familiale* (dont 1/3 avant cinq ans et 2/3 jusqu'à dix ans).
- Dans le cas de la France, on constate⁴ que 66% des entrants font mention :
 - soit d'une dissociation volontaire du couple parental (16%),
 - soit du décès de l'un des parents ou des deux (30%),
 - soit de l'ignorance de l'identité du père ou de la mère (20%).
- A Genève, une analyse de la population incarcérée à la prison de Champ-Dollon⁵ montre que 56% des entrants font mention :
 - soit d'une dissociation volontaire du couple parental (20.4%)
 - soit du décès du père (26.6%)
 - soit du décès de la mère (9.2%).

3 Conseil de l'Europe (1983), *Gestion des établissements pénitentiaires*, Strasbourg, p. 67.

4 Fize M. (CNRP) (1982), *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, chap. C, p. 394.

5 Von Allmen M. (1986), *Caractéristiques de la population des prévenus incarcérés à Champ-Dollon*, Université de Genève, Institut de médecine légale, Genève.

Les caractéristiques de la population carcérale peuvent donc se synthétiser en cinq points :

1. niveau culturel bas
2. origine sociale modeste
3. milieu familial perturbé
4. trouble du comportement
5. échecs répétés.

La population que nous avons étudiée constitue une sous-population carcérale spécifique. Le profil statistique des individus ayant séjourné dans l'institution diffère de celui relevé par l'Office Fédéral de la Statistique⁶, concernant la population carcérale suisse, sur les points suivants :

- la classe d'âge des 20–39 ans représente 100% de nos effectifs contre 74.6% dans tous les établissements suisses.
- 90% des pensionnaires sont récidivistes, contre environ 50% pour la population totale incarcérée dans les établissements suisses; ils se sont retrouvés chez nous pour infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants, contre le patrimoine, pour vol qualifié, brigandage, abus de confiance, escroquerie, recel, etc.
- 100% de nos pensionnaires sont toxicomanes contre 60% dans les prisons suisses.

1.4. Toxicomanes délinquants ou délinquants toxicomanes ?

Nous avons remarqué, en examinant les dossiers de nos pensionnaires, qu'ils avaient été condamnés une première fois, voire davantage, pour des délits de vols, de brigandage, d'effraction et de dommages à la propriété, *sans que le motif eût été lié à l'usage de drogue*. Leur toxicomanie intéressant les violations de la loi sur les stupéfiants (LSP) n'intervient que bien plus tard. Cette constatation nous a amené à considérer la particularité de nos pensionnaires. Puisque leurs antécédents juridiques contredisent le règle qui veut que le toxicomane devienne délinquant aux fins de financer l'achat de produits prohibés, pour nous, ce ne

6 Office fédéral de la statistique (O. F. S.), (1988), *Statistique de la criminalité n°6, Exécution des peines en 1987*, Berne.
 O. F. S. (1988), *Statistique de la criminalité n°8, Les condamnations pénales prononcées en 1987*, Berne.
 O. F. S., (1991), *Statistique de la criminalité n°10, «Drogue et droit pénal : bilan des 20 dernières années*, Berne.

sont donc pas des «*toxicomanes délinquants*», mais des «*délinquants toxicomanes*»⁷.

Dans notre population, environ 80% des toxicomanes ont d'abord connu la délinquance avant de devenir toxicomanes. Pratiquement tous ont commencé, dès l'âge de dix à douze ans, par sécher les cours, voler des vélos, des motos puis des voitures, et autres larcins, sans forcément se faire attraper par la police. Leur toxicomanie intervenant par la suite (entre quinze et vingt-cinq ans) ferait simplement partie de leur «culture délinquante» et constitue un de ses principaux rituels, presque un passage obligé. La drogue, le trafic, comme défis à la société, l'argent facile et les sensations fortes, le mythe de la liberté absolue associée à la dépendance pure, seraient dans le contexte actuel «un des meilleurs moyens de réussir dans la délinquance», avec ses symboles et son échelle de valeur singulière, ses signes de reconnaissance spécifiques et ses lois⁸.

Ces observations révèlent le fait qu'une personne peut arriver à la toxicomanie par différents chemins. Les modalités de prévention, de prise en charge, de traitement puis de sortie de la toxicomanie ne devraient donc pas être les mêmes selon que l'on soit «toxicomane délinquant», et que l'on commette des délits uniquement pour avoir les moyens de s'approvisionner en drogue, ou que l'on soit «délinquant toxicomane» et que la toxicomanie constitue l'aboutissement d'un processus de marginalisation croissante. Pour ces derniers, il est douteux que le fait de leur fournir de l'héroïne les empêchera de commettre des délits, étant donné que leur toxicomanie n'est pas forcément la motivation principale ni la cause première de leur délinquance. Par ailleurs, il nous est difficile d'évaluer la proportion respective de ces deux types de toxicomanes en dehors de notre institution, étant donné la similitude de leurs comportements manifestes.

2. *Construction d'un idéal-type du délinquant-toxicomane multirécidiviste*

Au terme de «toxicomane» est associé le mot «dépendance». La prison ne guérit pas la dépendance; ce n'est ni son mandat, ni de sa compétence. Aussi imaginons-nous volontiers le toxicomane courant à sa drogue dès sa sortie de prison. Et de là à «se faire serrer» à nouveau... il n'y a qu'un ou deux «képis»...

7 Quinche C. & Salberg L. (1993). *Récidive et multirécidive chez les petits délinquants*, Université de Genève, Département de sociologie, Genève

8 On peut observer le même processus chez certains adolescents qui se mettent à fumer du tabac, même si dans le fond ils n'en ont pas tellement envie. La cigarette symbolise à leurs yeux le passage dans le monde adulte, une passerelle vers la liberté, une affirmation de soi, et porte en soi le prestige associé aux «grands».

C'est d'ailleurs bien la thèse pour laquelle nous penchions, avant de prêter l'oreille et d'examiner les dossiers de nos pensionnaires.

Nous y avons découvert que la toxicomanie n'était peut-être pas la cause première de leur récidive, et que les raisons de leur toxicomanie et de leur délinquance pouvaient être antérieures.

Nous nous sommes alors posé une autre question : ne serait-ce pas la délinquance elle-même qui deviendrait une drogue ? Par les frissons qu'elle procure au travers de la transgression, de la peur et par le goût de l'aventure qu'elle assouvit ? Nous approchions, mais... Ce goût pour la marginalité agit amenait tous ces «gaillards» à laisser décidément trop de traces et d'indices aux policiers. Il trahissait plutôt, à nos yeux, un goût bizarre pour l'arrestation !

«Depuis un certain temps, je louchais cette villa. Un soir, je passe devant. J'ai compris que les proprios étaient en vacances. Je me suis alors introduit... Le super-luxe... avec mon petit sac, j'aurais pas tout pu prendre, alors j'ai fait bombance ! Des crus de 1969, imagine ! Des whiskys de 20 ans d'âge. Une stéréo aux sons d'anges. Bref, j'ai voulu essayer le lit des riches... à baldaquin, le pied ! Et puis... je me suis fait réveiller par la secrète et comme il y avait mon petit sac plein de trucs de valeur..., ils ont prétendu que je m'étais fait prendre, ben, 'la main dans le sac', quoi. C'est ces c... de voisins qui avaient donné l'alarme. Ils savaient les proprios à la Martinique et que la villa était tout allumée... Sans ceux-là, ça aurait joué ! J'avais réussi à contourner le système de sécurité. Pfft ! Avec le sursis pis tout le reste, 3 ans !»

Nous avons alors commencé à comprendre pourquoi les «dealers» et autres toxicos, toujours les mêmes, que nous croisons à la place du Molard⁹, année après année, visibles comme le nez au milieu de la figure, ne se font jamais arrêter et ne se retrouvent jamais chez nous. Ils ont vraisemblablement assez assimilé les lois de la société pour savoir «jusqu'où ne pas aller trop loin» dans le défi et éviter l'arrestation :

Ou, au contraire, ne serait-ce pas ceux qui se font arrêter qui possèdent un instinct de survie suffisamment développé pour créer inconsciemment des circonstances extérieures qui les obligent à arrêter la drogue ? Leur état psychique est-il tel qu'il ne leur reste plus que cette solution s'ils veulent survivre ?

Nous avons pu mettre en évidence deux modèles principaux dans lesquels s'insère notre population et qui constituent la base de notre idéal-type (voir en annexe 4.2 les tableaux récapitulatifs).

9 Place de Genève où les toxicomanes s'approvisionnent en drogue.

Selon le modèle A, de type *structurel*, ce serait plutôt les caractéristiques personnelles des individus qui en font des récidivistes, alors que le modèle B, de type *chronologique*, tend à souligner l'importance de la situation socio-économique des acteurs.

2.1 Modèle A : l'individu sans père

Les pensionnaires concernés par ce cas représentent 63% de notre population. Ajoutons que la moitié d'entre eux ont été battus par leur beau-père ou l'ami de leur mère. Il s'agit de sujets qui ont été très mal aidés et entourés tout au long de l'élaboration de leur personnalité, car ils ont manqué de modèles identificatoires différenciés, féminin et masculin. Au travers de leur éducation, ils n'ont pu intégrer la loi du père, et la mère ne la leur a pas transmise «au nom du père». La relation mère-enfant reste inscrite dans un registre fusionnel, pratiquement imperméable aux lois qui gèrent la réalité du monde extérieur. Lorsque la mère se (re)marie, l'enfant, l'adolescent ne reconnaît aucune autorité paternelle à cet homme-intrus.

La mère n'arrive pas à assumer la fonction paternelle qui limite et protège à la fois l'enfant et qui l'initie à choisir sa vie en lui présentant plusieurs alternatives existentielles. Ce seront les groupes de l'environnement (par exemple l'école) qui exercent l'autorité, la «loi du père», sur l'enfant sans que celui-ci y ait été initié par la loi de son père. Cette autorité sera perçue comme abusive, illégitime (de quel droit ?)... La personnalité de l'enfant ne peut alors se développer que dans une perspective de transgression, de révolte contre le groupe qui incarne le père. Résultat, l'école sera souvent et très rapidement disqualifiée. On sèche les cours, on ne fait pas les devoirs à la maison.

«Mon rapport avec les profs était litigieux ! J'étais déjà la victime, on m'accusait de tous les maux. Sans exception. Ils étaient inadaptés à dispenser une quelconque éducation. Les profs, à l'époque, avaient leurs chouchous, les autres ne comptaient pas. J'ai eu plus d'heures de retenues que de classes ! Entre 13 et 14 ans, j'ai eu un prof que j'appréciais. Il y avait un autre souffredouleur que moi, il s'appelait X. Il est mort depuis longtemps.»

«Les courses d'école, ça finissait toujours mal, on se perdait et on était ramené par les flics. Les récrés ? mouvementées ! On mettait de l'ordre dans la cour ! On allait dire deux mots à ceux qui nous avaient balancés. J'étais du côté des décideurs, mais l'élément magnanime. J'avais le pardon facile. C'était la belle époque, à part les angoisses : les baffes pour les mauvaises notes, peur d'avoir oublié ma serviette ou un bouquin, et ce climat suspicieux suspendu sur ma tête... Le pire, c'était le samedi, puisque c'était le jour du carnet... qui

comportait des notes souvent médiocres et les annotations en rouge ! L'angoisse c'est peu dire, c'était la parano ! je guettais la moindre mimique de mon père (avant qu'il ne parte) pour arracher sa signature sans trop m'exposer... vraiment pas jouissif... J'en ai froid dans le dos rien que d'y repenser. Combien de carnets j'ai perdus et ceux tout fripéss tant je les tripotais de crainte. A-BO-MI-NA-BLE. Tournons la page. Bon, les dernières années d'école, je m'en foutais et c'est ma soeur qui me les signait.»

«Tout petit, à l'école, ça allait bien. Mais à partir de neuf-dix ans, c'était déjà l'école buissonnière. J'étais plus souvent dans la rue qu'à l'école. Mes maîtres, je les vois avec le recul comme des fachos. J'étais un sale voyou. Moins ils me voyaient, mieux ils se portaient. Et inversement.»

«Durant cette période d'apprentissage, je rencontrais ma maman en discothèque ou au restaurant par hasard. Je lui téléphonais et réciproquement. Je ne suis jamais retourné habiter avec elle, sauf une nuit ou l'autre, pour me dépanner. Je la considère comme une bonne copine, mais que je ne peux pas appeler à mon secours, elle a toujours eu assez de problèmes.»

Nous pouvons aisément imaginer au-devant de quelles expériences vont ces jeunes. Ils commencent par être des «délinquants juvéniles». Puis leur toxicomanie s'inscrit progressivement dans leur parcours, «en toute normalité».

Dans ce modèle, nous avons réuni trois cas de figures :

- le délinquant ayant un père atteint d'une maladie incurable ou orphelin de père
- le délinquant de père inconnu
- le «père absent psychologiquement» (alcoolisme, violence, irresponsabilité notoire, détention).

2.1.1 Le délinquant ayant un père atteint d'une maladie incurable ou orphelin de père

Il n'existe aucune statistique officielle au sujet des délinquants ayant un père atteint d'une maladie incurable. Ce type de personnes représente pourtant 17% de nos cas. Ils n'ont pas une enfance et une adolescence caractéristiques, et se retrouvent dans toutes les catégories de la population.

Le mot-clef de ce genre de récidiviste est EXPIER. Ils se sentent responsables de la maladie de leur père, font des bêtises et sont contents de se retrouver en prison, comme pour racheter leur faute aux yeux de Dieu. Ils sont souvent tristes et ne s'accordent aucune joie dans leur vie. Quoiqu'il arrive ou quoiqu'ils fassent, ils éprouvent un sentiment de culpabilité à la fois fort et diffus.

Pour eux, la prison représente à la fois une (auto)punitio[n] et un moyen de s'éloigner de la vue du drame familial.

«Moi, je suis plein de remords et je suis culpabilisé. Mon père a le cancer, et dès qu'il apprit mon arrestation, son mal a progressé. Cela, j'aurais pu l'éviter. Je ne suis plus tranquille. Je croyais mon truc nickel, ça a foiré, c'est pas permis de fauter à la petite cuillère, c'est de l'inconscience et je ramasse. Je mérite ma baffe. Je ne pensais pas qu'à 34 ans j'avais encore tant de choses à apprendre, sur moi, sur les gens. J'ai l'impression de débarquer au monde. Un monde... bah ! Tout se mélange, j'aurais tant à dire... je suis confus, j'sais plus, je m'excuse. Mais je suis content d'être tombé, malgré tout. J'ai pu enfin avouer, j'ai lâché ce poids. Mais voilà, j'ai tendu vers la souffrance, j'ai mal !»

«Ah si mon père retrouvait la santé, j'aurais moins de remords ! Son chagrin s'habitue et s'atténue jusqu'à la sortie, je crois.»

«Tu vois, moi aussi je connais le remords, par rapport à mes parents. Mon père est aussi malade et je culpabilise. Il espérait un autre fils ou un autre destin pour son fils ! (...) J'ajoute que de toute façon, je savais qu'un jour je serais pris. J'ai voulu aller jusqu'à que cela devienne effectif. Alors, tant pis pour moi, na ! Fallait y penser avant. C'est ce qu'on te dit ou que tu te dis...»

Quand le père meurt enfin, le plus souvent après une longue agonie (cancer), le sentiment de culpabilité du délinquant devient tellement pressant que, souvent, c'est la société qui devient responsable à ses yeux du décès du père.

«Mon père était honnête homme, bon père, bon citoyen, bon travailleur... C'est justement ce qui l'a tué. Il bossait jour et nuit pour boucler ses comptes. Il en rêvait la nuit ! Surtout pas faire attendre le prêteur ! Tu parles que je suis pressé de marcher dans ses pas, j'sais où ça mène ! Des soucis jusqu'à la tombe...»

Souvent, perdant toute réserve, il va continuer de plus belle ses activités délinquantes, sans précaution aucune. Son «délire» de culpabilité et son besoin d'autopunitio[n] exprime la peur qu'il éprouve de n'avoir pas accompli tous ses devoirs, d'avoir manqué à l'une des obligations de sa vie, d'avoir commis des fautes morales. La confusion qu'il éprouve et le manque de soutien à ce moment-là font qu'il devient difficile pour lui de concevoir où commence et où se termine la transgression des lois. Par ailleurs, ces délinquants sont presque toujours condamnés à des peines plus lourdes que d'autres pour un délit similaire. C'est comme si le juge répondait à leur voeu secret.¹⁰

10 Les sentiments de culpabilité et le désir d'expier de ces délinquants sont tels qu'ils n'éprouvent pas le besoin de justifier ni d'expliquer leurs actes. D'où des attitudes ambivalentes et

2.1.2 *Le délinquant de père inconnu*

Ce type de délinquant représente 9.4% de notre sous-population. Il se sent le trouble héritier d'une image paternelle qu'il se fabrique de toutes pièces. Si la mère donne la vie, le père donne le nom. Le nom établit la filiation. Au nom de la lignée, dont le père est le dépositaire, sont liés toutes sortes d'attributs et d'obligations dans le but de préserver la famille, la descendance, la société à laquelle on appartient. Ici, le nom du géniteur reste secret ou remplacé par celui de la mère ou d'un (beau-) père de substitution. Cependant, les enfants de père inconnu se sentent imperceptiblement associés à ce nom qui a été gommé, malgré les connotations plus ou moins respectables qui persistent.

Au travers de silences intentionnels et de chuchotements surpris, l'enfant cherchera à deviner cette figure paternelle dont il est l'héritier supposé. Pour sa mère et le monde, il est le fils d'un renégat irresponsable ayant abandonné une femme enceinte de ses œuvres... N'en aurait-il pas hérité quelques traits obscurs, les plus vils de préférence ? Ou au contraire, il sera perçu comme un enfant qui déjà à la naissance n'a pas eu de chance.

Le modèle identificatoire que l'enfant se construit suit le même modèle ambivalent. Soit ce père fantasmé lui inspire le mépris, le dégoût et la révolte, soit «*en fait, mon père a fui la méchante personnalité de ma mère*». L'enfant, en secret, l'admirer et lui reste fidèle. Quitte à lui ressembler jusque dans les traits les moins glorieux.

L'autorité du père, la «*loi du père*», est assurée par une figure paternelle de substitution, que l'enfant affecte des pôles d'ambivalence inverse d'où il situe son père. Tous les modèles de substitution bénéficieront d'une considération ambivalente. Leur autorité est perçue comme usurpatrice d'un droit qui appartient à quelqu'un d'autre.

«Ma peine n'est pas justifiée. Par principe, je ne comprends pas comment des hommes peuvent juger d'autres hommes. Le jugement ne peut être que divin. Et même ! Dieu existe-t-il ?»

ambiguës envers les avocats qui éprouvent des difficultés à trouver des axes de défense cohérents. Souvent, ils jouent à la victime, rejetant la faute de leur état sur la société. Leurs attitudes provocantes agressent les juges. D'autres fois, leurs comportements «absents et vagues» au tribunal sont interprétés comme «je m'en foutiste», et donnent l'impression «qu'ils ne regrettent rien». Tout cela fait que ces personnes n'incluent pas la clémence des tribunaux à leur égard.

2.1.3 *Le père absent psychologiquement*

Ce type de délinquant représente 22.6% de notre sous-population.

«La relation avec mon père est quasi nulle. Cela fait très longtemps que je ne l'ai pas vu, mis à part quelques fois, par hasard. De toute façon, quand je le rencontrais, il était rond et me parlait de ses problèmes, alors ça ne me disait rien. Et puis, il a l'alcool bête...»

«Mon père a dit devant moi au prof que si je ne me tenais pas bien, il était autorisé à me corriger. Le prof n'a pas attendu et il m'a baffé. De retour à la maison j'en ai repris deux de mon père. C'est vrai, je me sentais seul au monde, surtout que le vieux ne me soutenait jamais, et ne cherchait jamais à entendre ma version... jamais... toujours pris le parti de l'adulte en face, et à la maison, rebelotte, punition. Pas de consolation. Rien. Seul. Paumé. Nul...»

Le père a un rôle protecteur et structurant pour le garçon. Le manque provoque la quête semi-consciente d'un père de substitution. L'échec de cette quête, l'absence de limites comportementales due à ce manque, associés à la carence affective, aboutit chez ce type d'individu à se confronter directement avec la loi et les instances répressives de la société pour qu'enfin l'on s'occupe de lui. En d'autres mots, à défaut d'une structure familiale harmonieuse permettant une intégration réussie dans la société, cette personne se heurtera aux portes des structures encadrantes et normatives de la société, qui répondra en lui ouvrant celles de la prison, laquelle va effectivement le prendre en charge afin de tenter de le «resocialiser», mais de manière dévalorisante. Quand il se fait arrêter, il est soulagé; le flic, lui au moins, a remarqué sa valeur même si elle est négative ! Il est doué pour l'expression de la demande de pardon, la queue entre les jambes.

«La police, j'ai un bon rapport avec eux. Ils font leur boulot. Et puis, je ne conteste pas ce qu'ils font. De toute façon, c'est un jeu, j'ai joué et perdu.»

Dès le départ, déstructuré par rapport aux exigences de l'école, il est incapable d'y faire face.

«Pour moi, l'école c'est des mauvais souvenirs. Je ne me suis jamais entendu ni avec les enfants, ni avec les profs. Je considérais les profs comme des autorités jamais contentes. Avec un père en prison, une maman sans le sou et des vêtements de pauvres, j'étais marginalisé par tout le monde. Je me défendais en cognant, et puis je me suis isolé. Plus tard je me suis fait des copains avec qui on faisait des bêtises. J'étais un élève médiocre, avec peu d'initiative. Les bouquins ne m'ont jamais intéressé.»

«Pour les camps de ski, je n'avais pas de matériel, je ne savais pas skier, alors je n'allais pas en camp. Et je n'étais pas mécontent de ne pas y aller.»

«L'ambiance à la maison était morose. Il fallait rentrer directement à la maison après l'école... sinon on nous confisquait nos rares jouets... J'ai eu des idées de vengeance. Après ça s'est gâté, je devais attendre que ma mère rentre du travail, sans clefs. Alors j'allais piquer ce que je n'avais pas. (...) J'étais un enfant solitaire, morose, triste et méfiant. J'ai su ce que c'était de prendre des coups, pendant neuf ans. Quand mon père était à la maison, il ne faisait rien pour nous défendre lorsque ma mère nous tapait.»

Par méconnaissance des structures et des lois sociales, ces délinquants se retrouvent en prison comme par magie. Avec l'impression d'avoir été fichés dès la naissance, comme boucs émissaires du monde, injustement, victimes d'une machination absurde.

«Après le brigandage, je suis monté dans ma voiture et je suis parti pour la gare de Neuchâtel. J'ai appelé ma mère pour lui dire ce que j'avais fait et j'ai senti que la police était déjà chez elle. Je suis quand même rentré, je me suis donc livré, en quelque sorte.»

«J'ai très mal vécu mon premier contact avec la prison. Je ne savais pas combien de temps je devrais rester. J'avais peur de rester des mois. J'ai passé de l'état de choc à celui de culpabilité pour finir révolté.»

Ils n'intègrent le monde adulte que tardivement et avec beaucoup de heurts. Ils semblent constamment devoir transgresser les normes afin de trouver le père symbolique susceptible de devenir leur modèle.

«Je me décrivais bon enfant, aimant la vie et laissant vivre, à condition qu'on m'ait laissé vivre. Sinon, je devenais mauvais et, même s'ils ne me provoquaient pas directement, je trouvais moi, toutes sortes d'artifices pour qu'ils explosent et me donnent l'argument. Parce que je ne commence pas la bagarre sans motif, et à défaut, j'en provoque ! Pour les mettre en faute qu'ils amorcent eux, en apparence... Aussi ma réaction semble de la défense légitime. Le schéma classique d'un sale gamin, voyou, quoi !»

2.1.4 L'arrestation : une solution précaire

Afin de définir le processus de «rationalité subjective» par lequel nos pensionnaires semblent rechercher l'arrestation en rendant visibles leurs actes aux yeux de tous et surtout de la police (par exemple : oublier sa carte d'identité sur les lieux d'un casse, ne pas mettre de gants, faire un «p'tit» hold-up à visage découvert, voler une voiture devant un poste de police etc.), nous nous référerons

à une expertise psychiatrique de l'Institut Universitaire de Médecine Légale (Genève).¹¹

En voici quelques extraits, particulièrement représentatifs de la problématique de nos pensionnaires (caractères italiques des coauteurs) :

«Le discours de X frappe par son caractère revendicatif et agressif à l'égard de la société en général, et de l'Etat de Genève en particulier. En effet, tout se passe comme si l'expertisé, qui insiste beaucoup sur sa malchance familiale, attendait de l'Etat de Genève qu'il *remplisse le rôle des parents idéalisés qu'il n'a jamais eus*, ou en tout cas que cet Etat, où a vécu son beau-père ('père adoptif') décédé, prenne le relais d'une relation dont il a un souvenir chaleureux. (...)

L'abandon précoce dont il a été l'objet de la part de ses parents naturels semble avoir laissé un manque affectif que les séparations ultérieures n'ont fait que creuser, renforçant chez l'expertisé un sentiment insupportable de vide; si insupportable qu'il *en arrive à se placer dans une position très infantile face à la société et l'Etat dont il attend qu'ils comblent ses désirs et le reconnaissent dans la surestimation qu'il a de ses capacités, lui accordant un caractère d'exception.*

Mais il est à noter que lorsque l'expertisé peut développer une relation privilégiée avec une personne qui représente en quelque sorte cet Etat-parent *et dans un cadre rigide comme celui de la détention carcérale*, il semble adapter alors ses attentes en rapport avec sa situation réelle et ses propres capacités, tout en continuant à nourrir, mais en sourdine, des sentiments irréalistes de grandiosité; ceux-ci représentent une fragile tentative de contrebalancer des sentiments concomitants très pessimistes, une mauvaise estime de lui-même et une tristesse perçue comme une perte irrécupérable.

Ces sentiments, que l'on peut appeler négatifs, refont surface avec force lorsqu'il se trouve confronté à la réalité des exigences de la vie en société, à savoir qu'il doit se prendre en main tout seul, et faire des demandes, des démarches, bref, qu'on ne va pas deviner, ni donc réaliser des désirs de façon magique, lui épargnant tout effort. Et c'est parce que cela ne se passe pas ainsi qu'il se sent abandonné de tous, attribuant dès lors l'origine de ses maux à la société qui ne tient pas compte de lui. (...)

11 Rappelons que l'expertise psychiatrique a pour objet de formuler des propositions au juge sur la part de responsabilité de l'infracteur dans l'acte qu'il a commis. Ce «conseiller en punition» doit dire si le sujet est dangereux, de quelle manière s'en protéger, comment intervenir pour le modifier, s'il vaut mieux essayer de réprimer ou de soigner (Foucault M., 1975, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, p. 20).

C'est donc un processus concentrique qui, une fois enclenché, entraîne l'expertisé dans une situation toujours plus critique, extrêmement agie, de laquelle il est incapable de sortir seul, sinon en poussant la société ou cet «Etat-parent» à agir en l'arrêtant. Il a alors la preuve d'exister aux yeux de cette instance dont il s'est senti abandonné; repris en main, il retrouve un statut qui le relie à elle.»

L'expertise psychiatrique se termine par une *discussion* jugeant de la responsabilité de l'accusé, ainsi que par les éventuelles mesures de protection à prendre, mesures que le juge n'a pas les moyens d'appliquer dans ce cas précis, faute de dialogue avec d'éventuelles structures de prévention ou post-carcérales adaptées.

«L'expertisé avait la capacité de comprendre que son comportement antisocial était répréhensible. Ses idées de toute-puissance, son intolérance à la frustration avec recherche du bien-être immédiat, ainsi que son attente grandiose et revendicatrice face à la société ont eu pour conséquence qu'il n'était pas pleinement capable de se contrôler. L'étude attentive de l'histoire récente de l'expertisé nous amène à penser qu'il est primordial de tenir compte de la façon dont il se situe par rapport à la société, mais surtout par rapport à l'Etat, c'est-à-dire les services officiels. (...)

On pourrait aussi se demander comment, dans une perspective de prévention, il serait envisageable d'organiser la façon dont M. X sera entouré par «l'Etat-parent» après cette période d'incarcération. *Il semble que, dans la mesure où certaines contraintes continuent à assurer à l'expertisé que l'Etat ne l'oublie pas, il supporte un peu mieux la frustration engendrée par la confrontation entre la réalité et ses rêveries grandioses.*

Le pronostic est réservé et dépend encore d'un certain degré de maturation affective encore possible, notamment si l'expertisé pouvait suivre un traitement psychothérapeutique en sus des mesures préconisées ci-dessus. Le risque hétéro-agressif reste lié aux facteurs environnementaux, non évaluables par des critères psychiatriques.»

Cette expertise suggère l'interprétation suivante concernant la plupart des récidivistes :

- le sentiment d'être plus apte à vivre et à exister enfermé en prison que dehors, en toute liberté, où il va d'échec en échec. Cela étant le signe à la fois d'un manque affectif et d'un manque de confiance en soi quasi pathologique. On peut donc penser que la prison remplit, pour celui que la prison attire, un rôle de substitut familial, protecteur et nourricier, affectif et structurant, le même qu'exerce la famille normale chez l'enfant et l'adolescent

en quête d'identité. Il faut dire ici qu'en général les institutions sociales telles que l'école, l'église, le travail, l'armée, la justice ou la prison, reproduisent symboliquement, en grand, ce qu'est la famille, avec ses normes et ses lois, sa hiérarchie et son mode de fonctionnement. Pour le délinquant, c'est donc également la société qui est responsable de ses malheurs. Malheureusement, la prison est aussi inadaptée à l'insertion sociale que l'a été la famille d'origine du délinquant. Il poursuivra donc son itinéraire chaotique d'échec en échec.

- le fait que quand il se retrouve seul, en dehors d'un environnement très cadré, loin des personnes «référentes» préoccupées de son sort et dont la pensée «adaptée» se substitue en quelque sorte à sa réflexion lacunaire (par exemple le juge, le policier, l'assistant social, l'éducateur en milieu carcéral, le médecin, le psychiatre, etc.), des idées dépressives insupportables s'installent (piètre image de soi-même, ex : «je ne mérite pas d'être aimé») et il est renvoyé à ses difficultés d'intégration. Les actes délinquants «revalorisants» s'ensuivent et font de lui un multirécidiviste et le renvoient dans le cocon protecteur de la prison. Une fois arrivé en prison, le voilà rassuré par les bruits familiers, les gardiens que l'on connaît et qui vous connaissent, la présence chaleureuse de compagnons d'infortune et surtout des règles de vie claires et nettes, sans ambiguïté aucune.
- une demande d'assistance additionnée d'une rancoeur envers une société incapable de combler les carences que le multirécidiviste pressent avoir en lui et qui en font un «handicapé social».

La prison représente pour cette personne :

- un refuge, un repli convalescent, la possibilité de se refaire une santé physique. La sanction qui y est jointe est souvent acceptée, tandis que la durée de la peine est plutôt tolérée, bon gré, mal gré.

«Si ma peine est justifiée ? Oui et non. Oui dans le sens où j'ai fait quelque chose d'illégal, donc je reçois une peine. Là où c'est injuste ou plutôt minable, c'est que l'on m'ait arrêté et jugé sur des déclarations d'autres gens. Si les flics m'avaient pris sur le fait, ça aurait été différent.»

«Pour moi, il est normal que je me fasse juger. J'ai fait une erreur et je la paie. J'étais surpris, je m'attendais à une peine plus élevée. A l'époque, je ressentais un jugement comme une dette à la société et ça c'était dur. Aujourd'hui je le prends comme étant une aide pour moi.»

- un endroit «thérapeutique» prometteur et rassurant d'où l'on pourra s'exercer à la confrontation avec une réalité jugée acerbe, trop complexe.

«L'envie de changer est là, mais je n'ai pas encore le moyen. Et je n'ai pas de modèle... autre que celui qui m'a amené en taule ! Changer ? je ne sais pas encore si c'est possible que je m'améliore. Si c'est possible, j'achète ! Le problème c'est que je ne saurais pas quoi exactement améliorer. En fait, pour le moment, je suis voleur par métier. Ou plutôt Mac Gyver !»

- un endroit où on lui donne enfin un nom, un rôle et des attributs clairs (surtout pour ceux nés de père inconnu ou dont le père est absent psychologiquement). Pour la police, le gars s'est fait tout seul. Il est délinquant par lui-même malgré, peut-être, une bonne éducation. Elle s'occupe d'actes, de faits prouvés. Il y a enfin rupture avec cette filiation trouble dont on murmure en société. La police, qui l'appelle par son surnom du «milieu», lui reconnaît ses caractéristiques propres, sa signature propre dans tout délit commis, et va lui reconnaître même son «esprit» propre dans sa manière de commettre des délits ou de se comporter. Amené en prison, le gardien s'exclame :

«Ah, te revoilà ! T'as du retard sur nos pronostics ! mais enfin. On t'a replacé au 2e, comme d'habitude, OK ?»

2.2 Modèle B : l'immigré de seconde génération

Ce type de délinquant représente 39.6% de notre sous-population. Nous illustrons ici le parcours classique de ce délinquant et cherchons à comprendre les raisons d'un malaise existentiel profond (voir en annexe 4.1 une chanson écrite et chantée par un pensionnaire).

2.2.1 L'enfance au pays

Dans 80% des cas, alors que les parents immigrent en Suisse avec un permis de saisonniers, les enfants restent au pays et sont élevés au village par les grands-parents. Ils sont très gâtés matériellement et n'ont pas droit à la parole à table. La culture de ces enfants est de type traditionnel rural et, selon eux, leur code culturel ne sera pas adapté et non reconnu par la société suisse (société marchande, contractuelle et peu conviviale). Par exemple : en Suisse, une promesse à un ami est davantage prise au pied de la lettre, alors qu'en Espagne ou en Italie, on a souvent l'impression qu'il s'agit d'une courtoisie de langage; en Suisse, le dommage à la propriété représente un crime plus grave que dans ces pays, où il est presque admis et beaucoup plus fréquent.

Dans ces pays, on se présente soi-même comme étant «le fils de untel» (mode rural). L'identité sociale du fils est définie par l'appartenance à un père

tout-puissant. En Suisse, la référence absolue au père, à laquelle ils ont été habitués, n'a pas d'équivalent. Leur identité personnelle et sociale est donc bouleversée. Ils ne savent plus comment «être quelqu'un», ni comment se présenter.

2.2.2 *L'arrivée en Suisse et la préadolescence*

L'arrivée en Suisse a lieu suite au décès de l'un des deux grands-parents et/ou lorsque les parents ont enfin pu obtenir un permis B permettant le regroupement familial (après quatre ans au mieux de travail en Suisse). Cette arrivée provoque une révolte contre les parents et une rage contre la société : ils n'ont pas demandé à venir en Suisse. Ils décrivent leur père comme étant abruti de travail et de télévision, leur mère comme étant «une bête de somme» soumise. Le contact avec les grands-parents était bien plus chaleureux et personnel.

«Mes parents, il y a longtemps qu'ils avaient leur vie ici. Quand pépé est mort, ils ont pleuré dix minutes et puis sont partis faire les ménages. Pour l'enterrement, on était déguisé en riches suisses. Il n'y avait pas de place pour le chagrin, ça aurait fait prolo immigré qui regrette sa terre natale. La seule valeur, c'était le travail, toujours et rien d'autre que le travail.»

Ils font parfois connaissance avec leurs frères et soeurs cadets, nés en Suisse. Les devoirs scolaires se font dans le bruit. L'échec scolaire est quasi programmé.

«L'école enfantine n'a pas été facile parce que je ne parlais pas un mot de français... Alors j'ai été traité de spaghetti et puis il y avait des bagarres... Et puis, petit à petit, j'ai commencé à avoir des copains, on était une bonne bande... c'était sympa. On était un peu des perturbateurs. A part ça, je n'aimais pas les cours, sauf peut-être le dessin et le sport.»

«J'ai commencé l'école enfantine en Suisse. Jusqu'à la deuxième année, tout allait bien. Puis retour en Espagne. Catastrophe. Je n'arrivais plus à suivre. Nous sommes revenus en Suisse et j'avais perdu tout mon français. Retour en première année durant six mois pour tenter de reprendre la 2e. Mes difficultés en français ont tout retardé. Alors problèmes avec tout le monde. Je croyais en l'espérant que nous repartirions en Espagne et que j'échapperais à ces problèmes. Et on ne partait toujours pas... Je m'adaptais mal et je ne savais plus où j'en étais.»

Souvent, une dépression larvée s'installe. Ils connaissent tous des problèmes de langue, d'isolement et de rejet. La rage contre le père qui a demandé sa venue sans le consulter s'intensifie après quelques mois. Cette rage évolue

rapidement en fureur contre toute autorité qui s'institue elle-même sans légitimité autre que «c'est comme ça». Un sentiment d'injustice apparaît contre les règles de la société suisse, scolaires et autres, que l'on va rapidement transgresser avec délectation, à défaut d'affronter le père «qui vend son sang et sa sueur» pour le «bien-être et la réussite future de ses enfants», à qui on ne peut pas et on n'ose pas extérioriser son malaise profond.

«J'ai fait beaucoup d'école buissonnière. Vers 14 ans, j'ai eu tabassé la maîtresse d'école. Je me suis fait renvoyer de toutes les écoles vaudoises, cet incident ayant mis la goutte d'eau en trop.»

Personne dans son entourage n'a le temps ou les moyens de lui apprendre «comment vivre en Suisse» et comment s'y comporter autrement que par des descriptions sauvages et caricaturales «d'hygiène», «de propreté» et «de ponctualité». On lui transmet la peur de la toute-puissance du patron et de l'Etat dont on est les hôtes plus ou moins désirés.

2.2.3 *Les premiers ennuis avec la police et l'adolescence*

L'évolution de l'affectivité s'arrête dès l'arrivée en Suisse, vu que personne ne prend le relais des grands-parents. Les fréquentations féminines, les «copines», sont hasardeuses et problématiques par crainte «du sérieux» de l'amour qu'ils risquent de perdre comme celui de pépé/mémé. Ils papillonnent, fiers de leurs succès. Pleurant d'être seuls, ils accumulent les conquêtes.

«J'ai pas de C. F. C. (certificat fédéral de capacité), mais là, je les bats tous !»

Les premiers ennuis avec la police commencent plutôt par des provocations que par des délits. Ils se font alors tabasser par le père pour qui ils sont «la honte de la famille». On met aussi en évidence la terrible perspective de faire renvoyer la famille au pays, «ce que cette charogne de moutard voudrait bien». Le fils, lui, «ne donnera pas son sang à ce pays despotique», d'où le fait qu'il ne recherche ni la réussite scolaire ni la formation professionnelle mais d'abord «la combine», l'argent facile. Arrêté par la maréchaussée, jeté en prison, il retrouve souvent des compatriotes du même âge. Il y découvre un réconfort, désormais il n'est plus seul.

«Mon premier contact avec la prison s'est fait en 1984. Ce n'est pas du tout un mauvais souvenir. J'étais avec tous mes copains. C'était un peu comme un camp de vacances ! Ensuite, ça été plus difficile, notamment quand j'ai été condamné pour lésions corporelles. Je me suis fortement culpabilisé.»

La valeur principale qu'il retient de son éducation, c'est l'accumulation de richesses. Incapable de se procurer par son travail les biens convoités, il chaparde et il vole. Dès lors que les choses ne marchent quand même pas, il commence la drogue qui lui offre un double bénéfice : des sensations nouvelles et un trafic lucratif.

2.2.4 *L'individu seul face à la société et à ses lois*

On peut retenir également, de manière théorique, l'écart qu'il y a entre le niveau des ambitions et le niveau réel des individus. En effet, la première génération dans les années soixante-septante avait généralement comme projet non pas une carrière dans le pays d'accueil, mais un retour au pays avec ses économies. Ils prenaient donc comme point de comparaison non pas les possibilités offertes aux autochtones, mais les conditions dans leur région d'origine. En évaluant de cette manière leur situation, ils n'avaient que peu de raisons d'être mécontents. Par contre, leurs enfants, élevés en Suisse, même en gardant des attachements à leur pays d'origine, n'ont plus les mêmes raisons de se contenter du «peu» dont leurs parents s'étaient satisfaits, étant donné qu'ils prennent comme point de référence ce qu'ils ont eux-mêmes connu dans le pays d'accueil (Killias 1991¹²).

Si la plupart des études faites à ce jour démontrent bel et bien que les taux de criminalité sont plus élevés chez les étrangers de la seconde génération, cette explication inspirée par la théorie de l'anomie doit être complétée par le fait que les parents n'auront certainement pas pu donner à leurs enfants l'éducation (le langage, les codes, etc.) leur permettant d'arriver au même degré d'études que les autochtones (problème de socialisation). D'autres part, la violation d'une norme comportementale au point de vue de la société d'accueil ne constitue pas forcément une violation du point de vue de la culture dont sont issus les immigrés. En violant certaines normes de comportement local, ils agissent en conformité avec les normes de la culture dont sont issus leurs parents, ceci entraînant une stigmatisation sociale éventuelle dont ils auront de la peine à se défaire (échec scolaire, rage contre le père et contre la société d'accueil).

L'échec scolaire s'explique également par le fait que la plupart des immigrés des années soixante-septante proviennent des classes défavorisées de leur propre pays (chômeurs, paysans, ouvriers non qualifiés, etc.). Exerçant eux-mêmes des professions manuelles et étant peu scolarisés, ils valorisent plus l'apprentissage d'un métier manuel que la réussite scolaire ou bien ils valorisent tellement

12 Killias M. (1991), *Précis de criminologie*, Ed. Staempfli & Cie SA, Berne.

celle-ci que les ambitions de leurs parents paraissent irréalisables à ces enfants de milieux modestes et engendrent un syndrome d'échec.

Or, dans notre société, la réussite scolaire est la première condition à l'accession d'un statut socioprofessionnel enviable. Par ailleurs, l'école permet un abaissement des tensions dues aux éventuelles ambitions non réalisées. D'autre part, l'école familiarise les enfants avec les valeurs culturelles du pays d'accueil. Si l'enfant réussit bien à l'école, il tendra à se soumettre au contrôle social qu'elle exerce sur lui, ce qui signifiera pour lui une intégration réussie.

La prison représente pour cette personne :

- une gifle à un papa vu comme robotisé, abruti, dictateur, l'ayant arraché au cocon chaleureux de ses grands-parents, une sorte de vengeance
- un refuge pour un être complètement désorienté dans sa vie personnelle et sociale, c'est-à-dire un îlot loin de cette société trop complexe pour lui
- un endroit qui le tolère puisqu'il n'a pas la capacité de «sueur et de sang» de son père
- un environnement convivial où il retrouve des compatriotes ou des suisses qui ont les mêmes problèmes d'adaptation que lui.

Par ailleurs, le taux de récidive est le plus fort dans ce groupe. Ils se font le plus souvent arrêter par méconnaissance ou par ignorance délibérée des règles de discréption ou de la technique de la «profession». Ils pensent souvent être «les plus malins» et pouvoir se passer des règles élémentaires de sécurité, ou alors ils s'en fichent complètement. Ils ont tendance à répéter toujours les mêmes erreurs. Par exemple : faire un cambriolage sans gants, procéder à une attaque à main armée à visage découvert, ou se livrer au trafic de drogue à son domicile personnel. Leurs comportements peuvent souvent être qualifiés de suicidaires (par exemple conduire une moto sans permis, ivres, à des vitesses excessives).

«Moi, je me dis que de toute façon, je n'ai jamais de chance, on me loupe jamais, moi. C'est injuste, quoi que je fasse, ça tourne mal. Je suis très triste d'être dedans.»

«Lorsque les conséquences de mes actes se retournent contre moi, d'abord je suis abattu. Je pense qu'éventuellement je suis à un certain degré responsable ou impliqué quelque peu dans les circonstances et conséquences. J'entrevois un véritable carrousel de possibilités que j'aurais dû ou ne pas faire. D'un autre côté, je me dis, c'est comme une partie de poker, j'ai joué, et zut ! Et puis, comme j'ai une part de responsabilité, ben, il faut que j'assume, voilà.»

2.3 Illustrations et commentaires

Les personnes représentées par les modèles A et B ont toutes en commun :

- un manque ou des lacunes de sentiment d'appartenance à leur famille, à l'école, à la société :

«Ma mère cassait les bouteilles puisqu'il en descendait trop. Elle faisait la morale à mon vieux devant nous. On avait droit à tous ces monologues au sujet de ses petits problèmes de travail, douleurs et petits bobos. Ce qui m'agaçait était ses rengaines : ‘tu verras quand tu seras grand... ‘Et puis les raclées... Il n'y avait pas de place pour être écouté.»

- une carence dans l'apprentissage et l'assimilation des codes culturels effectifs :

«C'était un peu la vieille école, ils pensaient qu'il fallait qu'on en bave autant qu'eux d'un côté, puis de l'autre, ils espéraient que nous ayons moins de difficultés à joindre les deux bouts par rapport au loyer... et plus de plaisir et d'aisance point de vue boulot. Surtout ma mère, elle insistait pour qu'on fasse un apprentissage..., moi je me disais qu'aiguiseur de couteaux ça suffisait ! Pour ma soeur, ma mère rêvait d'un beau mariage avant un beau métier. Elle est comblée puisque ma soeur a épousé un employé de la voirie de la Ville et, de plus, bien introduit dans la Croix-Bleue.»

«Ma vieille trimait jour et nuit, et pour rien pour la misère. C'est pas fameux comme exemple... Il y a comme un couac dans l'histoire !»

- une démission parentale effective :

«Chez moi, l'ambiance était assez tendue parce que ma mère rouspéétait tout le temps. Elle avait ce qu'on dit : mauvais caractère. C'était mes parents d'un côté, mon frère et moi de l'autre, ma soeur... plutôt du leur. Quand mon père regardait la télé assis à un bout du divan, ma mère faisait des mots croisés sur un fauteuil, à l'opposé. De toute façon, je ne me rendais pas tellement compte, j'étais toujours dehors.»

«Ma famille ne formait pas une boule harmonieuse, mais plutôt de petites boules assez solitaires, à part à Noël... Ils n'ont pas eu le temps de vivre avec nous, peut-être même de vivre ensemble... Je m'aperçois que je ne connais pas mes parents. C'est des souvenirs, des impressions. Je n'arrive pas à les définir comme il faut.»

«C'était très hiérarchisé chez nous. Par exemple je revois l'ambiance de la table, c'était ‘pas les coudes !’ Il n'y avait rien de chaleureux. On se taisait, on n'exprimait en tout cas pas nos sentiments.»

«J'ai pris conscience de l'ambiance chez moi en allant chez des copains. Mais encore, je n'ai pas tellement une autre idée de ce que peut être une famille. Aucune idée de ce que peut-être l'amitié, la chaleur. Je n'en ai jamais eu l'expérience.»

2.4 Synthèse : le syndrome du membre manquant

Le multirécidiviste a une enfance perturbée, le plus souvent à cause d'un environnement parental perturbé. Il manque de structures, de références pour s'intégrer dans la société. Généralement, il subit l'échec scolaire. Plus tard, en quête d'identité, il va se marginaliser. Après une courte lune de miel dans la délinquance puis dans la toxicomanie, son manque de confiance en lui et le rejet des autres vont l'amener vers un désespoir existentiel. Dès lors, par sentiment de culpabilité, par la fatigue qu'implique une vie instable, par le désir inconscient d'être intégré dans la société, il va commettre des imprudences dans son activité délinquante, commettre des actes manqués qui vont mener à son arrestation puis à son incarcération.

En prison, il va avoir le sentiment d'avoir trouvé une identité, une place, aussi dévalorisante qu'elle puisse paraître. À sa sortie, devant la péjoration de sa situation sociale et de son état psychologique, il va tendre par son comportement à retrouver la sécurité que lui a procurée la prison, et par là continuer à commettre des infractions afin de retrouver un soulagement existentiel précaire. *Cet homme, déstructuré intérieurement, tente de compenser en se structurant à partir de l'extérieur.* Le seul endroit qui l'acceptera sans condition et qui possède une armature structurante assez solide pour «le supporter», c'est la prison.

3. Conclusion : une approche raisonnée de la récidive

3.1 Une meilleure application de l'article 37 du CPS

Selon un dictionnaire de la langue française, *la récidive* est «le fait de commettre une nouvelle infraction après avoir encouru une condamnation pour une infraction antérieure. La récidive définit l'état d'une personne qui a commis un nouveau délit. Cet état entraîne, dans la pratique judiciaire, une aggravation de la peine prononcée par le tribunal».¹³

13 Voir «Le Petit Robert».

Au sens strict, la répétition de comportements délictueux ne constitue donc pas en elle-même une récidive. Pour qu'il y ait récidive, il faut une arrestation puis une condamnation.

Par la seconde condamnation, le système pénal prend acte du fait que la sanction qui avait répondu au délit précédent n'a pas induit la cessation de l'activité délictueuse. Le système judiciaire, pénal et carcéral se sert commodément de la récidive comme auto-justification du système. L'intention sous-jacente à la sanction, qui était d'empêcher la répétition du comportement incriminé, a fait apparaître chez le délinquant quelque chose qui sera pris pour une résistance; celle-ci sera volontiers interprétée comme une manière délibérée d'ignorer le message de la sanction, une incapacité à l'entendre, voire une provocation pure et simple. La réponse du système pénal consistera à montrer plus de sévérité à la seconde condamnation qu'à la première (Art. 67 CPS)¹⁴.

Les moyens que se donne la société pour juguler la récidive est l'enfermement, la punition, l'amende, la surveillance, moyens qui sont dans la plupart des cas inefficaces et contre-productifs, non seulement du point de vue du juge, bien obligé de constater l'échec de la sanction, mais également du point de vue du délinquant pour lequel la prison constitue une solution de désespoir. L'existence même du multirécidiviste dénonce en fait l'inefficacité des mesures judiciaires prises à son encontre.

Les statistiques officielles suisses indiquent que cinq ans après leur libération, 49% des détenus libérés en 1987 ont été de nouveau condamnés à une mesure privative de liberté (62% pour les toxicomanes), et que 40% ont réintégré la prison. Dans la mesure où la peine sert à la rééducation et à la prévention du crime (Art. 37 CPS)¹⁵, en faisant abstraction du caractère «moral» de la peine, et mis à part l'échec probable des programmes éducatifs en prison¹⁶, il se pose la question de savoir si les buts de l'intervention sont atteints, si d'éventuels effets secondaires se sont produits en cours de route, ou si d'autres formes de mesures auraient été, à moindres coûts, plus efficaces.

On l'a vu, les juges disposent de certains outils pour assurer la conformité du comportement des individus à un ensemble de règles et de principes. Or, notre conduite n'est pas réglée exclusivement par les contraintes de l'environnement extérieur, elle est aussi soumise à des exigences internes.

14 Code Pénal Suisse (1992), Chancellerie fédérale, Berne.

15 Code Pénal Suisse (1992), Chancellerie fédérale, Berne.

16 Tosi U. (Janvier 1991), «A quoi sert la formation en milieu carcéral ?», *Revue internationale de criminologie et de police technique*.

Mais la prévention par la peine postule que le contrôle qu'exerce la société sur les individus est exclusivement externe.¹⁷

L'être humain évalue son propre comportement comme étant correct ou incorrect non seulement par rapport à l'environnement social dans lequel il évolue (contrôle social, répression, gratifications), mais également en fonction de modèles comportementaux intérieurisés, hérités de ses parents. En effet, nos délinquants-toxicomanes récidivistes sont des personnes qui, pour la plupart, sont issues d'environnements sociaux où ils ont connu un fort déficit de modèle parental. Par ailleurs, les actions délictueuses ne sont le plus souvent suivies d'aucune conséquence prévue ni prévisible. Statistiquement, l'absence de toute sanction constitue la règle¹⁸. Le message de la sanction est donc plus qu'ambigu. En effet, si les délinquants peuvent se soustraire aux sanctions en rendant leur déviance inaperçue ou imperceptible, ils n'ont aucun intérêt à conformer leur conduite aux attentes d'autrui.

De plus, et c'est l'objet de notre recherche, les échelles de préférence des individus ne sont pas fixées une fois pour toutes. Certaines éventualités telles que la prison, censées ne pas être acceptables, peuvent être à l'usage jugées avantageuses par certains (Boudon, Bourricaud 1986)¹⁹. Ce serait le cas pour une bonne partie des multirécidivistes.

En effet, contrairement aux idées reçues, nous émettons l'hypothèse que les multirécidivistes, vus comme inadaptés sociaux, ne fuient pas l'enfermement carcéral comme le sens commun l'entend, mais recherchent et vivent au contraire l'arrestation comme ultime solution à leur désespoir existentiel, à cause d'une carence dans le processus de socialisation. La prison, pour cette population, aurait alors une fonction sociale ignorée, ou du moins occultée, c'est-à-dire celle d'un endroit où l'on peut se réfugier, se reposer d'une existence instable afin de se restructurer.

«De toute façon j'étais grillé. La galère. Des recommandés de payer jusqu'au trottoir, dans un proche délai, plus d'appart'. La dèche, quoi !»

Pour le délinquant toxicomane, être récidiviste, c'est un état d'être, une quête. Dans ce sens, ce n'est évidemment pas la prison qu'on lui propose qu'il

17 Boudon R., Bourricaud F. (1986), Contrôle social, *Dictionnaire critique de la sociologie*, P.U.F., Paris.

18 Killias M. (1991), *Précis de criminologie*, Ed. Staempfli & Cie SA, Berne.

19 Ces deux auteurs, dans le chapitre «Contrôle social» du Dictionnaire critique de la sociologie, émettent cette hypothèse afin d'interroger l'efficacité dissuasive des peines pour prévenir la délinquance.

recherche, mais les soins qu'il pense pouvoir y trouver. Malheureusement, la prison réunit en ses murs des conditions presque parfaites pour l'apprentissage de la délinquance et pour la propagation de la toxicomanie. Ainsi, ni la police ni les magistrats ne se préoccupent de savoir comment les peines sont exécutées.

Il nous semble que le système judiciaire et carcéral ne tient pas compte de cette réalité : les délinquants, à condition qu'on les écoute, seraient récupérables. La plupart du temps ils se jettent dans la gueule du loup par une volonté obscure, mais qui est la leur, et tombent dans les mailles du filet de la police, dans l'espoir d'être aidés.

«— C'est ce qui s'appelle se faire prendre la main dans le sac ! N'est-ce pas mon gaillard ?

— Hm !

En un tour de main je me retrouve dans l'estafette, le gros flic à gauche, son pain frais à droite. Je me sentais en sécurité, je pensais : 'De toute façon il m'arrivera rien de pire, et je pourrai enfin manger'. Je grelottaïs. Le gros m'empoigne avec force mais sans méchanceté. Il remarque que je grelotte de tous mes membres. Alors il m'assied contre le radiateur. Je trouve ça complètement surréaliste qu'il ait l'idée de me réchauffer... Je baisse les yeux et je mate mes bracelets. Tout à coup les sanglots me montent des pieds aux yeux. Le gros, qui apprêtaït sa machine à écrire, lève un regard sévère au-dessus de ses demi-lunettes :

- Ho, dis ! tu vas pas nous faire la scène des grands pleurs ! C'est avant qu'il fallait y penser, hein ! ?*
- C'est pas de regrets que je pleure. C'est tellement j'suis content d'être là !*

Je voyais bien qu'ils ne me croyaient pas et pourtant, si j'avais osé, je me serais blotti contre le gros et aurais sangloté de plus belle. Parce qu'ils représentaient ceux qui allaient enfin m'arrêter, dans le sens de m'obliger à sortir du cercle vicieux de la dérive.»

La fonction symbolique du policier, puis du juge, reste pour eux celle d'hommes qui devraient certes les punir, mais surtout avoir la faculté de les entendre afin de pouvoir les aider, ce qui est rarement le cas. Le langage du droit, de la jurisprudence et de la justice leur échappe et reste pour eux quelque chose d'abstrait. Le système répressif auxquels ils sont confrontés provoque un sentiment de l'absurde, de malheur et une perte de la volonté de vivre. Dans le pire des cas, l'individu qui a commencé par être un déviant, devient délinquant puis récidiviste, puis toxicomane, et son parcours se termine par la mort, ou le

mène à l'ultra-violence, le meurtre et le viol, et à une exclusion sociale quasi-définitive.

Il faut noter qu'il semble que le taux de mortalité précoce serait extrêmement élevé dans cette population (overdose, accident, suicide, etc.). Il faut dire aussi que les décès apparaissent dans la froideur des chiffres comme une réussite, puisque les morts ne sont plus comptés dans la statistique de la récidive. Dans tous les cas, la souffrance et la violence de ces individus sont la conséquence d'une désadaptation croissante à l'égard de la réalité, à l'égard de la société.

D'autre part, il nous semble intéressant de noter que ce sont les détenus qui se conduisent bien en prison qui bénéficient de libérations anticipées. Ce sont donc ceux qui s'adaptent le mieux à l'univers carcéral et qui sont, à contrario, les moins bien adaptés à la vie libre et les plus facilement récidivistes, qui sortent les premiers. Au contraire, ceux qui manifestent, par leurs comportements «rebelle», le rejet de «l'anémie spirituelle» que représente la suppression totale de toute autonomie et de tout libre arbitre, restent enfermés le plus longtemps. Mais en fin de compte, leurs comportements «désadaptés» à la prison indiqueraient qu'ils seraient les plus capables de se réinsérer à l'extérieur.

Peut-on remédier à tout ceci par des recommandations à portée pratique ? Supprimer les courtes peines et les remplacer par du travail d'intérêt général, du sursis ou des amendes ? Selon Kuhn²⁰, cela pourrait diminuer le nombre de prisonniers de 27%, à condition qu'en contrepartie, les magistrats ne prononcent pas des peines plus longues... ou que les délinquants ne s'empressent pas de récidiver. Remplacer les gardiens de prisons «porte-clés» par des psychologues et des éducateurs ? Permettre une sensibilisation de l'opinion publique afin de provoquer des prises de conscience et des prises de position plus fermes auprès de tous les acteurs concernés ?

Permettre aux juges d'instaurer un dialogue de «Je» à «Tu» avec les délinquants, au lieu d'un conciliabule inintelligible entre individus fautifs et Etat vengeur ? Pour résumer ce point, on peut dire que le contrôle social, pour être efficace, devrait reposer sur une identification de chaque acteur à une instance de réciprocité.

Celui qui a traversé la délinquance ne peut pas l'oublier. Il ne cessera plus jamais d'être ce qu'il est devenu. S'il veut dépasser ce stade, il doit d'abord l'assumer, c'est-à-dire être prêt à accepter sa différence. La connaissance acquise à la faveur de son parcours doit s'inscrire dans sa vie en toute normalité. Il doit

²⁰ Kuhn A. (1987), Les origines du surpeuplement carcéral en Suisse, *Déviance et société*, 11/4, 365–379.

aussi apprendre un minimum de discrétion pour échapper aux regards désapprouveurs des autres et à l'invalidation sociale qui en découle.

Pour cela, plutôt que de multiplier des centrales de détention, car, selon le mot de Ch. Nils Robert, «construire une prison, c'est la remplir»²¹, il faudrait créer en grand nombre, dans le système existant, des lieux-prototypes, originaux et ouverts, pouvant aider certains individus à liquider leurs problèmes, susceptibles d'être développés à plus grande échelle, et que l'on n'appellerait plus «prisons».

3.2 *La distribution, un enjeu thérapeutique ?*

Pour conclure, être *contre* la distribution et la dériminalisation de stupéfiants ne signifie pas forcément réduire le toxicomane à ses seuls aspects pathologiques, ni obligatoirement ne le considérer que par rapport à son anormalité.

Pour les opposants à la distribution il est simplement impossible, en dehors de toute considération morale, de considérer le drogué comme quelqu'un qui serait concrètement capable de développer une forme d'auto-contrôle de sa consommation et de son comportement social, en dehors de l'abstinence totale. L'effet du produit sur le psychisme, ainsi que la fragilité psychologique des toxicomanes, restent des déterminants incompressibles de la problématique de la toxico-dépendance. En distribuant de la drogue, on va contribuer à créer une nouvelle forme de toxicomanie, plus régulière, et de meilleure qualité que celle que les toxicomanes déviants vivent. Et qu'ils n'auront plus aucune raison d'arrêter. *Sans que pour autant leur délinquance ne cesse.*

Par ailleurs, l'effet d'exemplarité de la distribution est considéré comme désastreux. Comment évitera-t-on une modélisation positive de l'addiction chez les simples consommateurs, candidats potentiels à la toxicomanie ? Du point de vue de la prévention, la dériminalisation de fait que représente la distribution ne donne plus à ces derniers les moyens d'assumer une culpabilité par rapport aux risques que leur consommation implique : on supprime un garde-fou décisif pour toute une partie de la population.

Par contre, en ce qui concerne les toxicomanes lourds, d'un point de vue thérapeutique, les avantages avérés de la distribution seraient :

- éviter de mettre l'accent sur le symptôme, la consommation de stupéfiants, mais mettre l'accent sur la personne
- supprimer la privation de liberté, donc tenter de faire cesser l'exclusion sociale

21 Robert C. N. (1985), *L'impératif sacrificiel*, Editions d'en bas, Lausanne.

- créer une disponibilité thérapeutique chez les toxicomanes.

Etre *pour la distribution de stupéfiants* ne signifie pourtant pas nécessairement que l'on considère que la vie du toxicomane doit relever du régime social commun et que l'on veuille le réintégrer dans la société. Pour certains, il s'agit prioritairement de *faire cesser la délinquance liée à l'usage de drogue*, et secondairement d'expérimenter un nouveau paradigme thérapeutique.

Plaider pour une approche de la consommation de drogue dure, en termes de mode de vie intégré, demande une réelle conscience empirique du problème et non une approche théorique et hypothétique de la réalité. Car on sait que les toxicomanes bénéficiant de la distribution devront par ailleurs faire preuve de comportements doublement conformes : (Soulet, 1992)²²

- *à l'égard du monde ordinaire* : car le toxicomane inséré devra maintenir les apparences et prolonger son intégration sociale en contrôlant sa conduite dans les interactions sociales, malgré le produit. Il devra gérer son rapport au monde de manière telle qu'il puisse maintenir ses engagements familiaux, professionnels et relationnels et perpétuer la routine quotidienne.
- *à l'égard du milieu de la drogue* pour arriver à une non-alienation de son libre arbitre par rapport à ce milieu. On retrouve ici les problèmes de trafic, d'argent vite gagné et les frissons que cela peut rapporter : *Le problème de délinquance pure n'est pas éliminé par la seule vertu de la distribution*.

Cette double conformité est la même qui est demandée dans les institutions de réinsertion sociale pour toxicomanes prohibant la drogue, dont les résultats sont par ailleurs insatisfaisants. Dans ce débat, étant donné les difficultés constatées de faire cesser les comportements toxicomaniaques et délinquants chez des individus à l'identité sociale perturbée et échappant, dans la plupart des cas, à tout paradigme et à toute définition thérapeutique valable, et à toute médication ou traitement curatif, il est important de ne pas entrer en guerre de religion où une vision exclut l'autre. La toxicomanie est un phénomène complexe et les modes de sorties ne peuvent et ne doivent pas être recherchés dans une voie unitaire et unique, ou politique.

La condition nécessaire pour mettre en place la distribution, c'est la mise en place d'un système d'évaluation rigoureux, permanent – car les effets doivent se mesurer sur plusieurs années – et pluridisciplinaire. Nous entendons par là la mise en place d'une approche à la fois médicale, sociologique, psychologique et anthropologique.

22 Soulet M. H. (1993) «Gestion des risques, sorties de carrières déviantes et reconstruction identitaire», in *Convention romande de 3e cycle de sociologie, 2e session*, Bulle.

Distribuer des stupéfiants sans programme thérapeutique évolutif, avancé et bien ciblé, non seulement ne fera pas diminuer la délinquance, mais créera effectivement une nouvelle forme de toxicomanie, sans pour autant faire disparaître l'ancienne.

D'un point de vue pratique, l'important c'est qu'il y ait un dialogue, une communication possible entre les tenants des différentes méthodes, afin que les individus en traitement puissent, en cas d'échec, qu'ils soient *délinquants toxicomanes* ou *toxicomanes délinquants*, passer d'un système à l'autre, dans les deux sens. Une recherche future, bien faite, intégrée, pourra certainement dégager des invariants structurels, avec ou sans produit distribué, qui interviennent dans toute réinsertion sociale de toxicomanes ou d'ex-toxicomanes.

4. Annexes

4.1 Tram Blues

Chanson écrite et chantée par un de nos pensionnaires lors d'un groupe de présentation.

TRAM BLUES²³

*J'ai vu le jour près de Venise il y a près de quarante ans,
Baptisé à l'église comme les autres garnements,
De mon village il ne reste qu'une vague banlieue
Et dans ma mémoire, les gestes de quelques paysans heureux.*

*C'est l'histoire banale d'un enfant déraciné
Qui débarque à la ville complètement désorienté
Une autre langue à apprendre, d'autres habitudes, d'autres gens,
Et s'étonner d'entendre «magute, piaf, ritual, étranger !»*

*Distribuer quelques baffes, en recevoir et en pleurer...
J'ai fait mes premières classes surtout pendant la récré.
J'en ai tiré quelque chose qui m'revient encore aujourd'hui
La vie n'est pas toujours rose mais elle peut être belle aussi.*

*C'est le blues du Tram quand juste à la fin
Tu prends la dernière rame sinon tu manques le train*

23 «Le Tram» est l'ancien nom de notre institution, actuellement «Maison de Pinchat»

*C'est peut être la dernière qui sonne juste avant minuit
Il ne faut pas que tu t'étonnes si tu atterris ici.*

*J'ai eu treize ans en 68, quitté les scouts pour les p'tits joints
Puis j'ai pris la route et j'ai couru les chemins
Guitare, concert et tout le reste et, de Bangkok à Manille
Tant de beauté du geste pour assouvir mes envies*

*J'ai bouffé la vie à pleines dents jusqu'à l'indigestion
Et consommé des tas d'produits qui m'ont mené en prison.
Et j'me retrouve au Tram juste avant la fin
J'ai pris la dernière rame histoire d'pas rater le train
Même si la cloche sonne, même s'il est plus tard que minuit
Et que la taule résonne et que je revois ma vie.*

C'est le blues du Tram...

4.2 Tableaux récapitulatifs*

**La délinquance, la toxicomanie et la récidive expliquées
par une carence dans le processus de socialisation.**

Les sans père	Nombre	En % de la population totale (N=53)
De père inconnu	5	9.4
De père malade et/ou décédé	9	17
De père absent psychologiquement	12	22.6
TOTAL	26	49.5
Dont immigrés de la seconde génération	4	7.5

- *Six de nos pensionnaires sont atypiques et ne peuvent être classés dans ces tableaux (11.3%).
- Certains de nos pensionnaires sont à la fois «sans père» et «immigrés de seconde génération» (n=10). Bien que les deux facteurs soit cumulatifs, il nous a donc fallu faire la différence entre celui dont la marginalisation provient assurément de «l'absence du père», matérielle (décès) ou psychologique (alcoolisme, violence) – classé alors dans le tableau des «sans père» (n=4) –, et celui dont le mal-être existentiel proviendrait plutôt d'un phénomène d'acculturation, venant du père et de la famille d'origine. Nous les avons alors classés en fonction de l'origine.
- Dans la population étudiée, il y a 52.8% de pensionnaires d'origine suisse et 47.2% de pensionnaires d'origine étrangère.

suite du tableau à la page suivante

suite du tableau

Les immigrés de la seconde génération	Nombre	En % de la population totale (N=53)
TOTAL	21	39.6
dont sans père	6	13.2

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Boudon R., Bourricaud F. (1986), Contrôle social, *Dictionnaire critique de la sociologie*, P.U.F., Paris.
- Killias M. (1991), *Précis de criminologie*, Ed. Staempfli & Cie SA, Berne.
- Kuhn A. (1987), Les origines du surpeuplement carcéral en Suisse, *Déviance et société*, 11/4, 365–379.
- Quinche C. & Salberg L. (1993), *Récidive et multirécidive chez les petits délinquants*, mémoire de licence, Université de Genève, Département de sociologie, Genève.
- Soulet M. H. (1993), Gestion des risques, sorties de carrières déviantes et reconstruction identitaire, in *Convention romande de 3e cycle de sociologie, 2e session*, Bulle

Adresse des auteurs:

Laurent Salberg
Le Grand Pré-Verrières
F-74160 Neydens

